

**FRANCE**

Emploi : signaux positifs pour l'apprentissage

SOCIAL

Selon la ministre du Travail, Elisabeth Borne, les embauches de jeunes en alternance pourraient être aussi élevées en 2020 qu'en 2019, année durant laquelle elles avaient battu un record historique.

Alain Ruello
@AlainRuello

Et si, malgré le tsunami qui s'annonce sur l'emploi, le millésime 2020 de l'apprentissage s'avérerait plus qu'honorable ? C'est ce qu'a laissé entendre la ministre du Travail, Elisabeth Borne, mardi en visite sur le Salon Jeunes d'avenir dans le nord de Paris. Atteindre le même nombre de contrats qu'en 2019 « est à notre portée », a-t-elle estimé par deux fois devant les journalistes. Pour rappel, près de 370.000 contrats ont été conclus l'an dernier, soit une hausse historique de 16 %. Faire autant cette année constituerait, de fait, un très bon résultat sur lequel personne n'aurait parié en sortie de confinement.

Même si la réforme Pénicaud de 2018 offre la possibilité de démarrer son cursus n'importe quand dans

l'année, la très grande majorité des signatures de contrats d'apprentissage intervient sur la période de septembre à décembre. Le résultat des courses ne sera donc pas connu avec précision avant le début de l'année prochaine. Il faudra aussi surveiller l'ampleur de la bascule des contrats de professionnalisation – l'autre grande voie de l'alternance – vers l'apprentissage, qui explique une partie de la progression de 2019.

Dans le bon sens

En attendant, les remontées des principaux réseaux sont plutôt encourageantes. A ce stade, CMA France (les Chambres d'artisans) a constaté une légère baisse des effectifs dans ses centres de formation, qui laisse à penser que le quota normal – 100.000 jeunes en contrat – sera atteint en décembre. Les observations des MFR (maisons familia-

les rurales), des Compagnons du devoir, du BTP ou de la métallurgie vont aussi dans le bon sens et pourraient compenser les chutes attendues dans les secteurs encore fortement touchés, comme le tourisme.

Ces remontées sont d'autant plus encourageantes qu'un employeur n'embauche, un apprenti ou autre, que si son carnet de commandes le lui permet, même si le montant des primes lâchées par le gouvernement – 5.000 euros pour un mineur, 8.000 au-delà – ne laisse pas indifférent. Certains y verront la confirmation, comme la Banque de France vient de le faire dans ses dernières prévisions, que la reprise est plus forte que ce que l'on pouvait craindre. « *Embaucher un jeune, c'est anticiper sur le moyen terme. C'est un*

investissement, même si la situation de l'entreprise est un peu tendue en ce moment », a plaidé Elisabeth Borne.

Maintenir à un très haut niveau l'apprentissage renforce l'urgence de muscler la réforme Pénicaud pour assurer que les recettes couvrent les dépenses. Reprenant certaines préconisations d'un rapport des Inspections générales des finances et des affaires sociales, le ministère du Travail va prendre plusieurs mesures à court terme. Le projet de loi de finances 2021 va inscrire l'objectif d'équilibre financier de France compétences, l'autorité nationale de financement et de régulation créée par la loi. Également prévu par décret, une baisse du niveau moyen de prise en charge des contrats d'apprentissage. ■

« Embaucher un jeune, c'est anticiper sur le moyen terme. C'est un investissement. »

ELISABETH BORNE
Ministre
du Travail



Près de 370.000 contrats d'apprentissage ont été conclus l'an dernier, soit une hausse historique de 16 %. Photo iStock